

Toulouse, le 31 mars 2025

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP167-2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

Considérant le point A3-20 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de rembourser à Madame Sarah BOYER, demeurant 25, chemin en Téoulé – 31 530 LEVIGNAC, la somme de 400,00 € nets ;

Considérant, en effet, que Madame BOYER a été indûment invitée par les services de Réseau31, à réhabiliter son installation d'assainissement non collectif alors qu'elle allait devoir prochainement se raccorder au réseau d'assainissement collectif ;

Considérant que l'intéressée a ainsi engagé la réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif en acquittant des frais d'étude de sol à hauteur de 400,00 TTC, montant dont elle s'est acquittée par virement bancaire effectué le 23 février 2024 au profit du Bureau d'études de sol ASSAINICONSEIL.

décide

Article unique : d'indemniser Madame Sarah BOYER à hauteur de 400,00 € nets, par imputation de l'article 678 – ligne de crédit 10444 du budget d'assainissement non collectif, en réparation du préjudice financier correspondant aux frais d'une étude de sol inutilement réalisée.

Sébastien VINCINI

Président



Annexe : Facture acquittée d'étude de sol



ASSAINICONSEIL

Bureau d'études de sols
Assainissement
Environnement

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 031-200023596-20250331-DP167_2025-DE



Adhérent du



Syndicat National des Bureaux d'Etudes
en Assainissement. SYNDICAT AFFILIÉ À MAIAGE
2024

Lévignac, le 11/07/2024

Mme BOYER Sarah
25 chemin En Téoulé
31530 LEVIGNAC
06.07.22.04.40
Sarah.boyer@orange.fr

FACTURE ACQUITTEE 24.0024

Vendeur :

Grégory HOURY - ASSAINICONSEIL OCCITANIE - 16 rue du Docteur Monnerville – 31530 LEVIGNAC
Tél : 06.73.51.06.66 – www.assainiconseil.fr – houry@assainiconseil.fr
Entrepreneur individuel + SIRET 949 698 302 000 13 + TVA FR54949698302 + APE 7112B

Garantie : Assurance Responsabilité Civile et Décennale dont Atteinte à l'Environnement avec le numéro de Police n° 148 761 085 souscrite auprès de MMA (Attestation fournie sur demande)

Mission :

Prestation	Unité	Qté	P.U.	Montant H.T.
Devis n°2401-005 validé le 8 janvier 2024				
Section OC n°683 et 684 25 Chemin d'En Téoulé LEVIGNAC (31530) Etude de définition d'un assainissement non collectif	Forfait	1	400,00€	400,00 €
TOTAL H.T.				400,00 €
TOTAL T.T.C.				400,00 €

Lettres : Quatre cents euros toutes taxes comprises

TVA non applicable en vertu de l'article 293B du code général des impôts.

Le règlement a été effectué par virement bancaire en date du 23 Février 2024

Pour ASSAINICONSEIL
Grégory HOURY

Cette facture clôt notre mission conformément à l'article 7 de nos CGV annexées au devis signé.

Toute modification ultérieure sur notre intervention ou notre étude fera l'objet d'une facture complémentaire minimale appliquée de 240,00 € T.T.C et adaptée aux modifications demandées.